



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :53

Présents :35

Votants : 46

N° CC2024-06-15

**PROGRAMMATION DES
ACTIONS 2024 DANS LE
CADRE DU CONTRAT
TERRITORIAL HAUTE
VALLEE DU CHER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelyse DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, modifiés suivant arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°19-00340 du 13 mars 2019,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy du 5 décembre 2018 approuvant la convention de mise en œuvre commune et d'élaboration du Contrat Territorial Hautes Vallées du Cher, par la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, qui est un préalable à la mise en place d'actions relevant de la GEMAPI, et l'Avenant N°1 validé en conseil du 2 juillet 2019,

Vu la délibération n°10 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy du 14 septembre 2021 approuvant la démarche du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher, la programmation globale 2022-27, ainsi que la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy d'intégrer cette démarche en tant que maître d'ouvrage suivant le programme prévisionnel qui le concerne,

Vu la délibération n°11 et la délibération n°12 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy du 14 septembre 2021 autorisant la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la totalité des opérations prévues au Contrat des Hautes Vallées du Cher sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy concerné à la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Renaturation de la Tartasse	CC du Pays de Saint Eloy	Montluçon Communauté
Montants prévisionnels HT	22 917 €	22 917 €
Montants prévisionnels TTC	27 500 €	27 500 €
Taux d'aide AELB sur TTC	50%	50%
Montants aide AELB	13 750 €	13 750 €
Taux d'aide CD 03		30% du montant HT
Montants aide CD 03		6 875 €
Taux d'aide CD 63 TTC	20%	
Montants aide CD 63	5 500 €	
Taux reste à charge	30 %	25% du TTC
Montant du reste à charge TTC	8 250 €	6 875 €

Considérant la part d'autofinancement des travaux revenant à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pour un montant de 8 250€ TTC,

AR Prefecture

063-200072080-20240723-CC20240615-DE
Reçu le 26/07/2024

Considérant que la programmation 2024 prévoit également l'animation (coordination et technicien de rivières),

Considérant que la part d'autofinancement totale revenant à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy concernant l'intégralité des actions prévues au programme 2024 des Hautes Vallées du Cher s'élève à 11 979 € TTC,

Considérant que le Contrat Territorial des Hautes Vallées du cher a été validé par le Comité de pilotage en date du 31 mars 2022,

Considérant que le programme d'actions répond aux objectifs de mise en application d'une partie de la compétence GEMAPI,

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts de la Communauté de communes pour participer à l'amélioration globale de la qualité des milieux aquatiques,

Propose au Conseil Communautaire :

- De valider la programmation des actions prévisionnelles 2024 du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 23 juillet 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

AR Prefecture

063-200072080-20240723-CC20240615-DE
Reçu le 26/07/2024

2024

AR Prefecture

063-200072080-20240723-CC20240615-DE
Reçu le 26/07/2024

Postes de dépenses Coordination	Montants TTC	AELB (taux)	AELB	Montant éligible RNA	RNA (taux)	RNA	Montant éligible CD63	CD63 (taux)	CD63	Totaux participations	Taux reste à charge	Reste à charge
Salaire chargé	46 000 €	60%	27 600 €	34 842 €	20%	6 968 €	6 757 €	20%	1 351 €	35 920 €	21,91%	10 080 €
Frais fonctionnement	12 000 €	60%	7 200 €	3 787 €	20%	757 €	735 €	20%	147 €	8 104 €	32,46%	3 896 €
Totaux	58 000 €	60%	34 800 €	38 629 €	20%	7 726 €	7 492 €	20%	1 498 €	44 024 €	24,10%	13 976 €

La répartition du reste à charge de la coordination entre collectivités concernées est la suivante :

Collectivités	Taux de participation (%)	Montant de participation
VOUEIZE	27,04	3 780 €
MCA	33,24	4 646 €
CC	11,78	1 646 €
PSE	15,39	2 150 €
MC	10,18	1 422 €
CGS	2,37	331 €
Total	100,00	13 976 €

La part d'autofinancement relative à la **coordination** et revenant à **PSE** est de **2150 € TTC**.

AR Prefecture

063-200072080-20240723-CC20240615-DE
 Reçu le 26/07/2024

Postes de dépenses Technicien de rivières	Montants TTC	AELB (taux)	AELB	CD23 (montant éligible)	CD23 (taux)	CD23	CD63 (montant éligible)	CD63 (taux)	CD63	Totaux participations	Reste à charge (taux)	Reste à charge
Salaire chargé	19 500 €	60%	11 700 €	12 744 €	10%	1 274 €	4 092 €	20%	818 €	13 793 €	29,27%	5 707 €
Frais fonctionnement	6 000 €	60%	3 600 €	6 535 €	10%	654 €	1 049 €	20%	210 €	4 463 €	25,61%	1 537 €
Totaux	25 500 €	60%	15 300 €	19 279 €	10%	1 928 €	5 141 €	20%	1 028 €	18 256 €	28,41%	7 244 €

La répartition du reste à charge du poste de **technicien de rivières** entre collectivités concernées est la suivante :

EPCI	Taux de participation BV Tardes et Cher (%)	Montant de participation Tardes et Cher (€)
MCA	47,13	3 414 €
CC	16,67	1 208 €
PSE	21,79	1 578 €
MC	14,41	1 044 €
Total	100,00	7 244 €

La part d'autofinancement relative au poste de technicien de rivières et revenant à **PSE** est de **1 578 € TTC**.